

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Le jeudi 5 octobre – 9 h-10 h 30

Ray Orb, président
Saskatchewan Association of Rural Municipalities



Bonjour et merci de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Comité aujourd'hui.

Je suis Ray Orb, président de la Saskatchewan Association of Rural Municipalities (SARM).

Pour ceux qui ne le savent pas, la SARM est l'association indépendante qui représente les 296 municipalités rurales (MR) de la Saskatchewan.

Nos membres sont encouragés par le dialogue constructif que le gouvernement a entamé, lequel prévoit d'aider les familles et les agriculteurs de la Saskatchewan grâce au financement des infrastructures nécessaires pour assurer le maintien et la croissance de collectivités fortes.

La SARM souhaite soumettre à l'examen du gouvernement fédéral un certain nombre de recommandations qui permettraient d'améliorer l'économie et de soutenir la croissance de la Saskatchewan.

Nos recommandations amélioreront l'accès aux services dans les régions rurales et appuieront la capacité des résidents, des entreprises et des collectivités de contribuer à l'économie canadienne.

Les initiatives sont réalisables et elles aideront à assurer la croissance de l'économie tout en appuyant la durabilité de l'environnement.

Je crois que nos recommandations aideront vraiment les familles et les collectivités dans l'ensemble de la Saskatchewan, améliorant ainsi la qualité de vie de tous.

À la question 1 : « Quelles mesures fédérales aideraient les Canadiens en général – et certains groupes en particulier, comme les chômeurs, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes âgées – à maximiser, de la manière qui leur conviendrait, leurs contributions à la croissance économique du pays? », voici notre réponse.

Ententes d'aide mutuelle et fonds d'intervention d'urgence

- Compte tenu de l'importance du réseau routier et de la hausse des coûts du gravier, de la main-d'œuvre et de l'équipement, il n'est pas possible d'assurer le déneigement immédiat des routes ou d'entreprendre rapidement des réparations sur l'ensemble des routes.
- C'est pourquoi la municipalité est tributaire d'ententes de services avec des entreprises, des propriétaires fonciers locaux, des parcs et des Premières Nations.
- Ces ententes de prestation de services donnent aux municipalités les garanties dont elles ont besoin pour augmenter les heures-personnes consacrées à l'infrastructure routière et pour acheter de l'équipement supplémentaire. Lorsque les services sont fournis en vertu de ces ententes,

mais que le paiement n'est pas effectué, la municipalité est en situation déficitaire.

- En outre, plusieurs collectivités des Premières Nations n'ont pas d'ententes avec des fournisseurs de services d'urgence et comptent, officiellement ou non, sur la municipalité locale pour les assurer. Dans ces cas, les municipalités et les Premières Nations doivent négocier une entente pour s'assurer que les services, y compris la protection contre l'incendie, sont rendus et qu'ils sont payés comme il se doit.
- Malheureusement, les ententes de services de ces deux types ne sont pas toujours respectées, ce qui cause le non-paiement des services rendus, ou encore les parties n'arrivent pas à s'entendre, ce qui entraîne un risque pour les Premières Nations, et pour la collectivité environnante.
- Afin d'atténuer ces risques pour la sécurité et d'alléger le fardeau financier des fournisseurs de services d'intervention d'urgence locaux, la SARM recommande aux gouvernements provincial et fédéral de créer un fonds d'intervention d'urgence.
- L'objectif du fonds serait de rembourser les municipalités qui fournissent des services essentiels, notamment la protection contre l'incendie, aux Premières Nations et à d'autres municipalités. Plutôt que d'exiger une entente entre les municipalités et/ou les Premières Nations, la municipalité pourra fournir en toute confiance les services d'urgence, en sachant qu'elle sera remboursée pour les services rendus.
- Le fonds d'intervention d'urgence permettrait d'éliminer bon nombre de ces problèmes.
- En outre, les fonds excédentaires à la fin de chaque année pourraient servir à mettre en œuvre une capacité locale, y compris pour les Premières Nations, à répondre aux situations d'urgence.
- En ce sens, la SARM recommande que le gouvernement fédéral rende les ententes d'entretien des routes obligatoires pour les terres visées par des droits fonciers issus de traités et les terres autochtones actuelles et nouvellement désignées afin d'assurer le versement de fonds suffisants à la MR qui fournit le service.
- Elle recommande aussi que des ententes d'aide mutuelle et de prestation de services, lorsqu'il ne peut y avoir d'échange de services, soient rendues obligatoires à la fois pour les terres visées par des droits fonciers issus de traités et les terres autochtones actuelles et nouvellement désignées afin d'assurer le versement de fonds suffisants à la MR qui fournit le service.
- Enfin, un mécanisme, notamment un fonds d'intervention d'urgence, doit être mis en place afin qu'une MR soit assurée d'être payée en vertu tant des ententes d'entretien de la route que des ententes d'aide mutuelle ou de prestation de services.

Subvention canadienne pour l'emploi Canada-Saskatchewan

- La SARM appuie la Subvention canadienne pour l'emploi Canada-Saskatchewan et son objectif d'aider les entreprises et les

organismes à but non lucratif en offrant du financement pour la formation des employés et les initiatives en matière d'éducation.

- Malheureusement, alors que la subvention est offerte aux entreprises et aux organismes à but non lucratif en Saskatchewan, elle exclut les administrations municipales qui ne peuvent pas recevoir de fonds en vertu du programme.
- Souvent, les MR sont des employeurs importants dans la collectivité, mais ont de la difficulté à trouver des employés qualifiés ou les fonds nécessaires pour améliorer la formation et les compétences de leurs employés actuels.
- De plus, il incombe aux MR de fournir et de maintenir une infrastructure et des services majeurs sur lesquels comptent non seulement leurs contribuables, mais les nombreuses industries et collectivités des environs.
- Le fait d'admettre les employés municipaux à la Subvention canadienne pour l'emploi Canada-Saskatchewan permettrait aux MR de créer et d'habiliter une main-d'œuvre mieux formée, ce qui est à l'avantage de l'ensemble de la province.
- La SARM demande respectueusement qu'une nouvelle entente entre la province et le gouvernement fédéral permette l'inclusion des municipalités.

À la question 2 : « Quelles mesures fédérales aideraient les entreprises canadiennes – de toutes les régions et de tous les secteurs – à atteindre leurs objectifs d’expansion, d’innovation et de prospérité et, ce faisant, à contribuer à la croissance économique du pays? », voici notre réponse.

Agri-stabilité

- En Saskatchewan, la classe moyenne se trouve principalement dans les collectivités agricoles réparties dans toute la province, en particulier dans les régions rurales.
- La SARM estime que la classe moyenne de la province tirerait profit de l’imposition d’une limite aux marges de référence qui fixent un plafond aux paiements du programme Agri-stabilité, plafond qui entraîne de graves conséquences pour nos producteurs.
- La SARM recommande que la couverture du programme revienne à son taux original afin que la protection passe de 70 % de la marge de référence à 85 % de la marge de référence. Cette démarche donnerait une marge de manœuvre à des milliers de familles de classe moyenne en Saskatchewan et ferait une différence quand viendrait le moment d’équilibrer leur budget familial.

Agri-investissement

- Le programme doit retourner à ses valeurs initiales... Actuellement plafonné à 15 000 \$ pour un compte maximal de 400 000 \$, mais la réserve ne dure pas longtemps si une mauvaise récolte entraîne des pertes supérieures aux 400 000 \$ contenus dans le compte.
- Les grandes exploitations agricoles familiales qui ont parfois des années de récolte de plus de 400 000 \$ peuvent inclure de nombreuses familles considérées comme étant de classe moyenne. Le programme retire les demandes ponctuelles d’aide financière en cas de catastrophe. Un agriculteur peut gérer ces situations lui-même. Chaque agriculteur a la possibilité de mettre de l’argent dans son compte.
- Beaucoup d’exploitations familiales sont constituées en sociétés puisqu’elles dépassent un seuil donné à plusieurs propriétaires; nous croyons que ces agriculteurs devraient continuer d’être considérés comme appartenant à la classe moyenne selon la définition utilisée par le gouvernement dans le cadre du programme.

Services à large bande

- L’accès aux services à large bande dans les régions rurales de la Saskatchewan pose un obstacle au développement économique des entreprises locales.
- La SARM est reconnaissante au gouvernement pour l’investissement de jusqu’à 500 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées.

- Les régions rurales de la Saskatchewan sont souvent aux prises avec un accès à large bande de qualité inférieure et certaines régions ne sont toujours pas desservies.
- Les activités quotidiennes des personnes, des groupes, des entreprises, de l'industrie et des municipalités s'appuient sur une connexion à Internet; tous les groupes et toutes les populations tirent profit de la connectivité.
- Puisque davantage de services sont maintenant livrés en ligne, les possibilités en matière d'économie, de soins de santé et d'éducation que l'on voit dans les régions urbaines ne sont pas offertes en région rurale.
- Parmi des exemples de la façon dont Internet améliore la productivité, notons les transactions en ligne, l'accès à l'information, l'éducation offerte en ligne, la recherche d'emploi en ligne, etc.
- Sans une connexion fiable, il est difficile de participer à l'économie canadienne, car beaucoup d'activités se font maintenant en ligne; ainsi, bon nombre de personnes des régions rurales de la Saskatchewan sont incapables d'atteindre leur plein potentiel économique.
- La SARM demande au gouvernement fédéral de mettre à jour les zones de service de niveau 4 actuelles et/ou la desserte minimale de la population afin de faire en sorte que les régions rurales, dans lesquelles on trouve de nombreux moteurs économiques et qui couvrent de grandes superficies, mais où les populations sont éparses, reçoivent un service approprié.
- Nous croyons également qu'une collaboration plus étroite entre le gouvernement fédéral et chaque province et territoire est nécessaire pour en arriver à un plan de service qui tient compte de la population et de la géographie de chaque province; la définition du mot « rural » n'est pas la même partout au Canada.
- Les règles actuelles des enchères en matière de large bande et des permis connexes doivent être changées pour faire en sorte que les régions rurales de la Saskatchewan aient un meilleur accès à Internet haute vitesse et une connectivité de données cellulaires.
- Enfin, le gouvernement peut voir à ce que tout réseau attribué aux zones rurales qui n'est pas utilisé par un fournisseur de services Internet pendant deux ans après son acquisition soit rendu accessible à des fournisseurs de services Internet disposés à offrir le service dans les régions rurales – une sorte de clause de péremption.

Loi sur les espèces en péril

- La SARM est d'accord avec l'intention de la *Loi sur les espèces en péril*, mais actuellement, elle n'a pas les effets escomptés.
- Les restrictions imposées aux producteurs vont jusqu'à limiter grandement les opérations quotidiennes normales d'agriculture et/ou d'élevage sans fournir de compensation appropriée.
- La SARM souhaiterait que des exceptions soient prévues pour ces activités normales puisqu'elles font partie des activités agricoles et du mode de vie de nombreuses familles de la classe moyenne.

- En outre, les fermes font partie intégrante de l'économie locale, mais aussi de l'économie de la Saskatchewan et même du Canada.
- La *Loi sur les espèces en péril* impose des sanctions financières très strictes difficiles à payer pour n'importe quel producteur et prévoit même la possibilité de peines d'emprisonnement.
- La SARM est d'avis que les personnes qui nuisent ou causent des préjudices à l'environnement devraient recevoir les sanctions appropriées; cependant, la *Loi sur les espèces en péril* ne tient pas compte actuellement de la prise accessoire.
- Dans la prise accessoire, il faudrait reconnaître que certaines activités peuvent nuire accidentellement à une espèce en péril et le producteur ne devrait pas en être tenu responsable.
- En outre, les producteurs sont des intendants de la terre et beaucoup d'entre eux veulent venir en aide aux espèces en péril.
- Dans le cas où ils préservent volontairement des zones de terre pour une espèce en péril, les producteurs devraient être dédommagés pour le coût de renonciation à la culture de ces zones de terre.
- Lorsqu'un producteur prend de telles initiatives, elles sont souvent concluantes et la SARM aimerait voir une plus grande collaboration entre les producteurs et tous les ordres de gouvernement. [South of the Divide Conservation Action Program Inc. (SODCAP)]

À la question 3 : « Quelles mesures fédérales feraient en sorte que les collectivités urbaines, rurales et éloignées du Canada permettent à leurs résidents de contribuer comme ils le souhaitent à la croissance économique du pays et aux entreprises de prendre de l'expansion, de prospérer et de s'assurer une clientèle nationale et internationale afin de contribuer à la croissance économique? », voici notre réponse.

Programme de partenariat public-industrie (PPPI)

- Il est plus facile de tirer profit des avantages de la croissance économique dans notre pays lorsque l'industrie dispose de routes appropriées pour accéder aux fournitures et à la main-d'œuvre dont elle a besoin pour prospérer et déplacer son produit jusqu'au marché de façon sûre et efficace.
- Les MR sont peu peuplées, occupent de grandes étendues de terre et sont responsables d'une part croissante des exportations provinciales et c'est ce qui les rend uniques par rapport aux autres municipalités.
- Le financement public limité et une demande croissante d'investissements dans les infrastructures pour répondre à la croissance économique ont ravivé l'intérêt à l'égard des possibilités de partage des coûts.
- Le modèle de partenariat adopté par le PPPI a déjà fait ses preuves en tant que moyen efficace pour l'industrie de mieux utiliser le financement gouvernemental en obtenant des investissements du secteur privé pour l'infrastructure dont elle a besoin pour augmenter ses profits et, en fin de compte, assurer sa contribution à l'économie canadienne.

- Le PPPI cherche à combler les lacunes actuelles en matière de financement dans l'infrastructure des routes d'acheminement des ressources dans les MR de la province en utilisant une portion du financement consenti à la province au titre du Nouveau Fonds Chantiers Canada (NFCC) pour des projets routiers d'accès aux ressources rurales.
- La province de la Saskatchewan appuie entièrement ce programme et, avec l'approbation fédérale, est disposée à verser 39,3 millions de dollars du financement du volet Infrastructures provinciales-territoriales (VIPT) en contrepartie d'une contribution de 39,3 millions de dollars au PPPI.

Prochaine étape du financement des infrastructures

- En plus du financement consenti aux programmes qui permettent d'utiliser plus efficacement le peu de financement versé pour les infrastructures, il y a certaines choses que nous voudrions voir considérées par le gouvernement pour le financement des infrastructures à venir.
- Nous sommes satisfaits des volets de financement prévus dans la prochaine vague de financement des infrastructures, notamment par l'ajout d'une réserve pour les transports.
- Nous croyons que les priorités stratégiques clés d'infrastructures publiques favorables au commerce d'une province ou d'un territoire qui faciliteraient le mouvement efficace (et innovateur) et fiable des marchandises au Canada et vers les marchés mondiaux sont les suivantes : meilleur accès aux réseaux ferroviaires nationaux par le réseau routier et les chemins de fer d'intérêt local, la création de davantage de pipelines pour le transport des marchandises utilisant actuellement les réseaux ferroviaires et routiers, ce qui augmenterait la capacité des infrastructures ferroviaires et routières actuelles pour le transport des marchandises qui ne peut se faire par pipeline, et la création d'un corridor de routes et de ponts réservé au transport de marchandises grand gabarit/lourdes.
- Il serait logique que des objectifs clairs soient établis pour chaque volet de financement et un modèle de financement pour maximiser ces objectifs devrait être créé.
- Par exemple, les modèles de partage des coûts utilisés à la phase II devraient varier en fonction du palier de gouvernement pour lequel un projet donné est prioritaire.
- Dans le cas d'un projet à priorité fédérale, découlant davantage de la planification fédérale à long terme que d'un intérêt provincial, territorial ou municipal, notamment l'approvisionnement en eau potable, l'élimination des eaux grises et des déchets, l'infrastructure de soutien des moteurs économiques ou l'accès aux communautés autochtones, le modèle de financement devrait être réparti comme suit : 50 % du fédéral, 25 % du provincial et 25 % de la municipalité.
- Lorsqu'un projet est de priorité municipale en vertu d'un programme fédéral, la portion municipale passerait à 35 % et la portion provinciale descendrait pour s'établir à 15 %. Il s'agit des projets prioritaires liés davantage à la planification à long terme d'ordre municipal, plus que

provincial ou fédéral, lorsqu'une option plus coûteuse (d'après les coûts du cycle de vie) d'un projet est choisie uniquement en fonction d'une préférence locale, lorsque le projet augmente le niveau de service actuel aux contribuables pour des services non essentiels et lorsque le projet est avantageux seulement pour un moteur économique local.

- De plus, bien que le Fonds des petites collectivités (FPC) soit apprécié, nous croyons que la définition de « petite collectivité », soit une population de 100 000 ou moins, ne tient pas bien compte de la situation dans notre province puisque, en vertu de celle-ci, toutes les collectivités, à l'exception des deux plus grandes villes de la province, peuvent puiser dans cette source de financement.
- S'il devait y avoir un deuxième FPC, nous suggérerions un seuil de 4 999 habitants, tout en conservant les catégories actuelles de projets admissibles et d'infrastructure de transport ferroviaire sur de courtes distances.

Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) et Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC)

- L'octroi d'un financement approprié aux municipalités pour atténuer les effets d'une catastrophe et l'aider à se rétablir est essentiel pour permettre aux gouvernements municipaux de protéger et d'aider les familles vivant dans les collectivités de la Saskatchewan.
- De nombreuses régions de la Saskatchewan ont déjà été victimes de catastrophes attribuables aux changements climatiques, notamment des inondations, des sécheresses, des tornades et, plus récemment, des tremblements de terre.
- En cas de catastrophe, il est important que l'infrastructure routière essentielle soit encore utilisable pour permettre aux entreprises d'assurer l'entrée et la sortie de marchandises à l'échelle de la province.
- La SARM recommande que le gouvernement fédéral procède à un examen rigoureux des lignes directrices relatives aux AAFCC et qu'il tienne compte des commentaires des gouvernements provinciaux et territoriaux afin de faire en sorte que les taux d'indemnisation pour l'utilisation de matériel public soient comparables aux taux admissibles pour les entrepreneurs et que les « ventres de bœuf » et les remontées d'eau majeures soient couverts en vertu du programme.
- Surtout, la SARM demande du financement afin d'aider les municipalités à atténuer les effets d'une catastrophe et à se rétablir pour assurer la survie et la subsistance de ses collectivités.

Conclusions

- Ces initiatives sont réalisables et elles permettraient d'assurer la croissance de l'économie tout en appuyant la durabilité de l'environnement. Qu'il s'agisse du besoin d'un soutien du revenu agricole stable pour aider les familles de la classe moyenne en Saskatchewan, d'aide financière en cas de catastrophe pour les collectivités plus vulnérables, ou de financement

supplémentaire dans les infrastructures pour aider à l'emploi des Premières Nations dans nos collectivités, et d'assurer le transport constant et fiable des céréales à l'échelle des Prairies pour apporter nos exportations sur le marché, nous sommes impatients de poursuivre le dialogue afin d'aider au soutien des familles et des collectivités en Saskatchewan.

En conclusion, la SARM croit que les infrastructures, la qualité de vie dans les collectivités rurales et l'agriculture sont les principaux domaines qui nécessitent l'appui du gouvernement fédéral.

Nous vous remercions de nous avoir permis de comparaître devant le Comité.

Renseignements supplémentaires demandés à propos de la position de la SARM concernant la taxe sur le carbone :

- La SARM appuie l'objectif de réduction des émissions de dioxyde de carbone afin d'atténuer les effets des changements climatiques et de préserver l'environnement. Cependant, la SARM n'est pas en faveur d'une taxe sur le carbone imposée unilatéralement.
- La SARM aimerait que des consultations soient tenues sur cet enjeu politique.
- Il importe de tenir compte du fait que si l'on impose une taxe sur le carbone, il faudra prévoir une exemption pour les agriculteurs. Cette exemption devra être comparée à une source de revenus possible en vertu d'un programme d'échange de crédits d'émission de carbone. Toute exemption devra tenir compte de l'ensemble des intrants agricoles et non seulement des émissions par le carburant.
- Même si la taxe sur le carbone sera transférée aux consommateurs lorsque cela sera possible, les producteurs agricoles du Canada seront forcés d'en absorber le coût dans leurs résultats nets. Ils ne pourront pas transférer ce coût.
- Le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, Lyle Stewart, a mis en évidence le fait que les producteurs de taille moyenne exploitant de 2 500 à 3 000 acres pourraient avoir à payer une taxe annuelle de 10 000 \$ (d'après une taxe établie à 40 \$/tonne).
- Les producteurs de la Saskatchewan, par l'entremise de la séquestration de carbone, récupèrent 8,75 millions de nouvelles tonnes de CO₂ chaque année. Ce résultat découle des 23 millions d'acres (recensement 2011) de gestion des cultures sans labour ou à labour minimal en Saskatchewan.
- Cela équivaut au retrait de 1,83 million de voitures des routes.
- Si les émetteurs de gaz à effet de serre sont pénalisés par une taxe sur le carbone, il est raisonnable que ceux qui retirent des gaz à effet de serre de l'environnement grâce à la séquestration ou au stockage du carbone soient indemnisés dans une mesure égale.